

Texte présenté par le secrétariat académique - CAA du 11 janvier 2016 - Poitiers

Situation générale

Difficile en ce 11 janvier de souhaiter une bonne année 2016 tant elle commence mal, dans un contexte politique, économique et social très inquiétant, y compris pour le fonctionnement de la démocratie. Aucune amélioration n'est visible sur le front du chômage toutes catégories confondues comme sur celui de la précarité et de la grande pauvreté. Pourtant le gouvernement poursuit la même politique, avec un entêtement incompréhensible. La loi Macron 2, qui annonce déjà Macron 3, non seulement ne résoudra pas les problèmes mais enfoncera encore un peu plus le pays dans la crise. Les incantations sur l'apprentissage et la formation professionnelle sont encore un moyen de renvoyer la responsabilité du chômage sur les chômeurs. On assiste à la même obstination en ce qui concerne la politique d'austérité salariale et dégradation des pensions dans la Fonction Publique.

Les seuls investissements récents sont dans les domaines militaire et policier, afin de soutenir une politique va-t-en guerre à l'extérieur et répressive à l'intérieur. Le projet de modification de la constitution qui prévoit d'inscrire dans la constitution l'état d'urgence et la déchéance de nationalité pour les bi-nationaux nés français est un nouveau scandale qui s'ajoute à la prolongation jusqu'à une date indéfinie de l'état d'urgence. S'il faut prendre des mesures pour empêcher des terroristes de commettre des attentats, il est en revanche inacceptable que l'état d'urgence soit utilisé pour empêcher la libre expression de militants pacifiques et fasse peser quelque incertitude sur la possibilité pour les syndicats d'organiser des manifestations. Le second point de ce projet est une mise en cause de la conception même de notre République. Elle reprend une vieille idée de l'extrême droite qui, reprise par N. Sarkozy dans son discours de Grenoble en 2010, avait été dénoncée par ceux-là mêmes qui la promeuvent aujourd'hui. La déchéance de nationalité est une mesure inefficace, tout le monde le reconnaît. Sa portée ne peut être que symbolique et idéologique, ce qui en fait une mesure très dangereuse. Que deviendrait alors l'article 1 de la Constitution qui édicte que « [La France] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine »? Le SNES et la FSU doivent participer aux initiatives visant à faire obstacle à cette révision constitutionnelle. Le SNES et la FSU doivent contribuer à l'éclairage des consciences sur ce sujet, par tous les moyens, notamment dans la presse syndicale et les réseaux sociaux. Le projet de réforme pénale envisagé par le gouvernement qui viserait à renforcer les pouvoirs de police au détriment du judiciaire doit aussi être dénoncé.

Le SNES et la FSU doivent continuer d'œuvrer pour le respect des libertés publiques et la sortie de l'état d'urgence, dénoncer les dégradations importantes que connaissent l'exercice des droits syndicaux et le dialogue social sous ce gouvernement.

Fonction Publique

Après l'épisode du protocole PPCR qui a montré l'étrangeté de la conception gouvernementale du dialogue social, le rendez-vous salarial de février 2016 doit constituer une étape importante pour la construction de la revalorisation des traitements des fonctionnaires.

Les organisations CGT, FO et SOLIDAIRES, ont décidé, sans attendre que la FSU soit en capacité de se mandater, d'une journée d'action et de grève le 26 janvier. Cette annonce précipitée pose problème car elle risque de montrer la faiblesse du mouvement syndical plus que sa force. Appeler à une grève avant que les premières annonces soient faites par le gouvernement ne facilite pas la mobilisation, surtout sur une revendication qui jusque-là n'a pas réussi à faire le plein de manifestants ni de grévistes, même si les fonctionnaires pensent la revendication juste. En plus le 26 janvier était la date déjà retenue par l'intersyndicale second degré pour la grève contre la réforme du collège. On se demande pourquoi les signataires de l'appel Fonction Publique, qui sont tous partie prenante par leur branche éducation ou second degré de l'intersyndicale appelant à la grève du 26 contre la réforme du collège, ont pris le risque de faire passer ce mot d'ordre au second plan dans les médias. La revendication salariale est portée de longue date par le SNES et la FSU, elle correspond à une nécessité dans nos professions dans un contexte de crise du recrutement qui se confirme. Tout en plaçant au premier plan la revendication d'abrogation de la réforme du

collège, la CA Académique considère que la FSU ne peut que se joindre à cette journée d'action Fonction Publique.

Education

La lutte contre la réforme du collège reste le sujet central en ce début d'année. Le travail d'explication et de mobilisation que le SNES mène depuis l'an dernier porte ses fruits : les réalités de la réforme sont maintenant connues par les collègues et la propagande ministérielle ne trompe personne. Seules la contrainte et la force dont use le recteur permettent une mise en place à minima des formations et réunions de préparation de rentrée. Mais on remarque une augmentation de la participation des syndiqués (et non syndiqués) aux stages organisés par le S3 et aux HIS animées par les militants du S3 et des S2 : la demande d'information et d'analyse est forte. Nous devons continuer à y répondre mais aussi à la susciter là où elle n'est pas encore apparue.

Les formations se passent globalement mal. Les collègues n'y trouvent aucune réponse à leurs questions et plus on rentre dans le détail de la mise en œuvre, plus les problèmes soulevés sont nombreux. Elles ont commencé le 4 janvier dans l'académie sur le thème de l'accompagnement personnalisé. Les « formateurs » et IPR ne peuvent y montrer que leur ignorance quant au sens de cette réforme et renvoient aux participants le soin de trouver un sens au dispositif ! La conclusion est le plus souvent un aveu d'échec : peu importe ce que l'on fait pendant la séance d'AP, l'essentiel est d'afficher « AP » sur le cahier de texte numérique ! Tout est tenté pour atténuer les effets de la réforme et rassurer les enseignants : « Vous faites déjà très bien, continuez à faire comme avant, on trouvera des solutions pour garder les postes... » Il n'en reste pas moins que le cœur de la réforme reste l'augmentation de l'autonomie des établissements, la modulation et la réduction des horaires, les programmes triennaux, le tout mis en œuvre simultanément sur 4 niveaux.

La charge de travail des assistants d'éducation a augmenté avec la mise en place de l'état d'urgence qui les contraint à surveiller les abords de l'établissement. Dans les collèges, la situation est aggravée pour prendre en charge les heures d'étude due aux absences d'enseignants convoqués pour les formations à la réforme.

La préparation de la rentrée est un autre révélateur des difficultés posées par cette réforme. Le recteur a promis aux collèges le maintien de leur DGH mais dans une formulation qui reste ambiguë. Il semble ne garantir qu'aux établissements qui gardent le même effectif que l'an dernier le maintien de la DGH de janvier 2015, autrement dit sans la « rallonge » souvent obtenue en mars ou avril. Il est aussi fort probable que les augmentations d'effectifs attendues en lycée ne fassent pas l'objet de l'augmentation de dotation nécessaire. Or les effectifs par classe sont déjà insupportables dans nombre de lycées de l'académie, et pas seulement dans les zones urbaines. La suppression de plusieurs CPGE à La Rochelle et Poitiers est encore à l'ordre du jour pour la rentrée prochaine, au prix de fermeture de postes, malgré des effectifs en augmentation et une offre académique en la matière bien inférieure à la moyenne nationale. La carte des langues, qui devrait être présentée au CTA du 19 janvier, est un autre sujet d'inquiétude. Malgré un discours sur la diversité de l'offre de langues et l'effort sur l'enseignement de l'allemand, c'est l'inverse qui s'annonce : des suppressions de bilangues, la mise en péril de l'allemand mais aussi de l'italien. Le maintien de quelques bilangues est renvoyé aux enseignants qui devront accepter d'intervenir en primaire.

La dotation de l'académie pour la rentrée 2016 est annoncée : +55 ETP pour l'ensemble du second degré (collège, lycées, LP). Nous n'avons pas encore connaissance de la répartition de cette dotation entre départements ni des DGH des établissements mais d'ores et déjà le recteur a prévu de ne pas respecter les règles élémentaires de dialogue social et de démocratie. Les chefs d'établissement connaîtront leur enveloppe horaire le 15 janvier, alors que le CTA consulté sur ce budget ne sera réuni que 4 jours plus tard ! On peut craindre que ces 55 ETP ne correspondent pas tous à des moyens en plus dans les DGH. Le recteur nous refera certainement le « coup de la dette » et celui du « flou artistique » qui nous empêchent de savoir exactement combien de postes sont à mettre en plus devant les élèves qui, eux, seront bien là à la rentrée. Cela ne l'empêchera pas non plus de verser des larmes de crocodile sur les moyens qui restent insuffisants mais « on fait comme on peut, c'est la crise... » alors que dans le même temps il n'hésite pas à utiliser un ETP pour « rendre service » à une contractuelle en mal d'affectation et par ailleurs conseillère municipale !

Les dysfonctionnements de la formation initiale ne sont pas en diminution et les stagiaires continuent à souffrir de surmenage et de découragement. L'absence totale de coordination entre l'université et le rectorat

s'ajoute à une mise en concurrence des deux « partenaires » de l'ESPE, au détriment des stagiaires et de la formation. A la fois enseignants dans leurs classes et étudiants à l'ESPE, ils ne parviennent pas à se situer et ne peuvent pas, dans ces conditions, construire une professionnalisation cohérente. La plus grande confusion règne quant à l'évaluation du stage et de la formation, les « parcours adaptés » n'ont d'adaptés que le nom, sauf à comprendre que ce soit aux stagiaires de s'adapter au n'importe quoi ! La communication est quasi impossible avec les responsables de l'ESPE qui veulent totalement ignorer le travail que les stagiaires doivent mener à bien dans leur établissement. Cette année encore sont à craindre des conséquences en termes de congés maladie et de démissions, alors même que le nombre de candidats aux concours restent très insuffisant pour garantir le renouvellement nécessaire de la profession. **Le SNES et la FSU doivent à nouveau mener une campagne médiatique pour dénoncer ce scandale de la formation des maitres et obtenir enfin une vraie réforme efficace.** La période de passage des épreuves écrites des concours de recrutement est à saisir.

Les Copsy sont toujours dans l'incertitude. La carte cible des CIO qui devait être transmise par le rectorat à l'automne dernier serait encore en négociation avec les conseils départementaux. Après une question au CTA, un courrier au recteur, une audience avec la nouvelle CSAIO, un groupe de travail dont la date reste à fixer se tiendra prochainement. Ce dialogue social en panne constitue un stress de plus pour les personnels. L'audience auprès du président du conseil départemental de la Charente a été clair : désengagement du département, deux CIO doivent déménager mais aucune solution n'est proposée.

Pour les CPE, il n'y aura aucune création de poste en 2016. Nous avons appris qu'au mois de novembre un groupe de travail prévoyait d'examiner les moyens connexes à l'enseignement dans les EPLE (emplois de CPE et d'assistants d'éducation), sans que nous y soyons invités. Nous questionnerons le recteur en CTA. Les échanges que nous avons avec nos collègues montrent que les chefs d'établissement méconnaissent le métier de CPE et leurs obligations de service.

Action :

La lutte contre la réforme du collège concerne toutes nos professions car ce sont nos métiers qu'elle attaque en niant leurs spécificités et parce que nous ne pouvons nous résoudre à un tel appauvrissement de l'enseignement. Nous savons que cet appauvrissement se fera aux dépens des élèves. C'est donc tous ensemble que nous devons nous mobiliser le 26 janvier, par la grève, pour obtenir l'abrogation.

- La CA académique appelle à préparer activement la grève et les manifestations du 26 janvier contre la réforme du collège en organisant des heures mensuelles d'information syndicale.
- La CA académique se joint à l'appel Fonction Publique. Elle mandate les sections départementales pour définir en intersyndicale les meilleures conditions de visibilité de la mobilisation contre cette réforme et permettre l'articulation avec les actions organisées pour les salaires dans le cadre de la journée d'action du 26 janvier.
- La CA académique appelle à poursuivre l'action durant les réunions de préparation de rentrée et pendant la formation à la réforme du collège, comme envisagée dans l'opération grain de sable.
- La CA académique appelle à voter contre les DGH dans les conseils d'administration.
- La CA académique appelle les personnels à participer aux mobilisations contre le projet de modification de la constitution et à signer la pétition « Nous ne céderons pas ».

Pour : 25 unanimité